
FEDERATION SYNTEC

**148 Boulevard Haussmann
75008 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fédération SYNTEC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Faits significatifs de l'exercice », en page 1 de l'annexe.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 16 juin 2015
Le Commissaire aux Comptes

GMBA Séléco

Représentée par

Michel GIRE

**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE
- COMPTES SPTI (AGRAFES)

ACTIF	31/12/2014			31/12/2013	PASSIF	31/12/2014	31/12/2013
	Brut	Amort/prev	Net				
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles	4 099,89	4 099,89	0,00	0,00		1 000 000,04	1 000 000,04
Agencements, installations	549 025,43	26 943,88	522 081,55	757,65	Fonds social	1 287 963,18	1 013 227,83
Matériel informatique	58 752,27	58 167,73	584,54	5 869,48	Report à nouveau	300 412,53	274 735,35
Mobilier	274 887,25	51 635,30	223 251,95	95 574,51	Résultat de l'exercice		
Immobilisations financières (1)	312 754,23		312 754,23	149 084,23			
TOTAL I	1 199 519,07	140 846,80	1 058 672,27	251 265,87	TOTAL I	2 588 375,75	2 287 963,22
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS POUR RISQUES		
Fournisseurs : avances & acomptes	6 081,49		6 081,49	13 297,13		85 770,04	185 700,00
Clients & comptes rattachés	750 947,08		750 947,08	643 025,14	DETTES FINANCIERES	18 996,14	
Personnel & comptes rattachés	19 298,40		19 298,40	26 074,42	DETTES	4 029,00	304,00
Débiteurs divers			0,00	1 031,00	Clients avances & acomptes	99 514,92	290 635,40
Compte mandataire taxe d'apprentissage	1 847 995,08		1 847 995,08	2 120 716,89	Fournisseurs & dettes rattachées	314 081,54	341 825,22
					Dettes fiscales et sociales	464 230,88	
DISPONIBILITES					Créditeurs Divers	1 847 995,08	2 120 716,89
Charges constatées d'avance	61 651,98		61 651,98	163 844,46	Compte mandataire taxe d'apprentissage	4 604,33	5 351,67
					Produits constatés d'avance		
TOTAL II	4 378 925,41	0,00	4 378 925,41	4 981 230,53	TOTAL II	2 849 221,93	2 944 533,18
TOTAL ACTIF	5 578 444,48	140 846,80	5 437 597,68	5 232 496,40	TOTAL PASSIF	5 437 597,68	5 232 496,40

Compte de résultat 2014

CHARGES	2014	2013	PRODUITS	2014	2013
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats d'approvisionnements	42 754,92	36 900,51	Ventes de marchandises	2 420 934,98	2 585 826,36
Autre achats & charges externes	2 985 044,02	3 011 775,99	Ventes biens et services	5 295,80	8 211,20
Impôts, taxes et versements assimilés	148 093,96	120 487,32	Reprises sur provisions & transferts de charges	2 281 677,29	2 189 635,74
Rémunérations du personnel	809 048,24	845 648,49	Autres produits		
Charges sociales	456 227,39	462 263,76	Total Produits d'exploitation (1)	4 707 908,07	4 783 673,30
Dotations aux amortissements	54 412,92	33 123,17			
Dotations aux provisions					
Autres charges	422,57	667,42			
Total Charges d'exploitation (1)	4 496 004,02	4 510 866,66	Produits de participations		
Dotations aux amortissements et provisions			Autres intérêts et produits assimilés	12 586,83	8 785,44
Intérêts et charges assimilées			Reprises sur provisions et transferts de charges		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total Charges financières (2)	0,00	0,00	Total Produits financiers (2)	12 586,83	49 929,16
Charges sur opérations de gestion	177 511,45	18 600,35	Produits sur opérations de gestion	205 983,35	31 285,66
Charges sur opérations en capital	42 480,21		Produits sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et provisions	95 770,04	79 070,00	Reprises sur provisions et transferts de charges	185 700,00	9 598,80
Total charges exceptionnelles (3)	315 761,70	97 670,35	Total Produits exceptionnels (3)	391 683,35	40 884,46
TOTAL CHARGES (1)+(2)+(3)	4 811 765,72	4 608 537,01	TOTAL PRODUITS (1)+(2)+(3)	5 112 178,25	4 883 272,36
Bénéfice de l'exercice	300 412,53	274 735,36	Perfe de l'exercice		
TOTAL GENERAL	5 112 178,25	4 883 272,36	TOTAL GENERAL	5 112 178,25	4 883 272,36

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice 2014

La Fédération SYNTEC est un syndicat professionnel régi par les dispositions des articles L 2131-1 et suivants du Code du Travail.

Les comptes de l'exercice 2014, d'une durée de douze mois, ont été établis conformément à la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail.

Pour rappel, son décret d'application datant du 31 décembre 2009 et homologuant le règlement CRC 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales, imposent aux syndicats professionnels et à leurs unions :

- d'établir des comptes annuels
- d'établir, s'ils contrôlent une ou plusieurs entités, des comptes consolidés ou de fournir en annexe les comptes de ces personnes morales
- de nommer au moins un commissaire aux comptes titulaire et un suppléant lorsque les ressources dépassent 230 000 euros.

Créée le 1^{er} Janvier 1991, la Fédération SYNTEC se compose :

a) des membres fondateurs suivants :

- SYNTEC Etudes et Conseil
- SYNTEC Numérique
- SYNTEC Ingénierie.

b) de membres actifs :

néant

c) de membres associés :

- FFP (Fédération de la Formation Professionnelle)
- UNIMEV

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2014 présente un total de 5 437 597,68 € et le compte de résultat se solde par un excédent de 300 412,53 €.

L'exercice, d'une durée de 12 mois, recouvre la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2014.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

Faits significatifs de l'exercice

- Le Tribunal de Grande Instance de Paris a rejeté, en date du 22 mars 2012, la demande en annulation par laquelle la FEDERATION SYNTEC s'opposait à l'application par le propriétaire des locaux du 3, rue Léon Bonnat à Paris (16^{ème}), de la clause d'indexation des loyers. La Fédération SYNTEC a décidé de rechercher de nouveaux locaux et a signé un bail de 9 ans ferme prenant effet le 1^{er} mars 2014 pour un immeuble situé à Paris (75008) au 148 boulevard Haussmann. Le déménagement est intervenu le 28 juillet 2014. La Fédération SYNTEC a obtenu une franchise de 16 mois de loyers qui sera, comptablement, étalée sur la durée du bail soit 9 années.

- Les actions devant le Conseil des Prud'hommes initiées par deux salariés de la Fédération SYNTEC se sont soldées en 2014 par la signature d'accords transactionnels.

Information sur les ressources de la Fédération SYNTEC

Les ressources sont constituées :

- 1) Des contributions des membres fondateurs, actifs et associés pour 819 000 €

La contribution des membres fondateurs et actifs résulte d'une ventilation entre membres qui a été soumise et approuvée en conseil d'administration.

- 2) Des reversements conventionnels au titre du financement du paritarisme dans le cadre de l'ADESATT pour 1 650 000 €, du FAFIEC pour 568 257 €.
(ADESATT : *Observatoire paritaire de la branche sur le temps de travail*
FAFIEC : *OPCA de la branche.*)

La Fédération SYNTEC perçoit également dans le cadre du partenariat avec le groupe de protection sociale MEDERIC MALAKOFF une rétribution contractuelle de 36 000 €. Ce partenariat a pour objectif de développer la couverture sociale des salariés dans le cadre de ses institutions paritaires.

- 3) Des ressources diverses pour 45 441 €. (Vente des abonnements « indices Syntec », vente de conventions collectives, produits de la délégation Rhône Alpes).
- 4) Des refacturations de charges (frais de personnel, loyers, entretien, reprographie, assurances, etc.) à ses membres pour 1 583 914 €.
- 5) Des produits financiers sur les placements des excédents de trésorerie pour 12 587 €.

La comptabilisation et le montant de ces ressources sont strictement déterminés chaque année par les engagements reçus des organisations qui sollicitent les services de la Fédération SYNTEC. Les ressources sont comptabilisées pour leur montant brut.

La Fédération Syntec ne perçoit aucune contribution publique de financement.

Information sur les actions de la Fédération SYNTEC

La mission de la Fédération SYNTEC comporte plusieurs volets :

- la négociation et la conclusion des conventions et accords collectifs de travail,
- la représentation auprès des Pouvoirs Publics ainsi qu'auprès de tout organisme en France et à l'Étranger,
- l'étude des questions économiques, commerciales, techniques, juridiques, sociales et déontologiques, d'intérêt commun aux Syndicats et aux Unions de Syndicats adhérents,
- la participation aux principales commissions du MEDEF et du GPS,
- la participation aux travaux des instances paritaires de la branche.

Règles et méthodes comptables

immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, ou sur la durée restant à courir du bail pour les travaux d'aménagement des locaux.

- Logiciels	:	1 an
- agencements et installations divers	:	8 à 10 ans
- travaux d'aménagement des locaux	:	sur la durée restant à courir du bail
- matériels de bureau	:	3 à 5 ans
- mobilier	:	8 à 10 ans

Le matériel informatique, d'une durée de vie de un an ou inférieure et d'un montant inférieur à 500 € est comptabilisé directement en charge.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de retraite

Compte tenu de la faible ancienneté des personnels de la Fédération SYNTEC et de leur âge, les engagements de retraite ont été estimés très faibles et ne font donc pas l'objet d'une provision.

Toutefois et le cas échéant, une provision peut être constituée, en cas de départ en retraite prévu au cours des 12 mois suivants la date de clôture.

Autres engagements

La Fédération SYNTEC est titulaire des baux suivants :

- pour des locaux situés 7, rue Alfred De Vigny à Paris 8^{ème} depuis le 1^{er} octobre 2012 : l'engagement actuel arrivera à terme le 30 septembre 2018
- pour des locaux situés 148 boulevard Haussmann à Paris 8^{ème} depuis le 1^{er} mars 2014 pour une durée ferme de 9 ans soit jusqu'au 28/02/2023

Le montant des engagements de la Fédération SYNTEC au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) est considéré au 31 décembre 2014 comme non significatif.

Opérations de mandataire

La Fédération SYNTEC est habilitée à collecter la Taxe d'Apprentissage (OCTA) depuis 2004 aux termes d'une convention cadre de coopération renouvelée le 29/09/2014 avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur jusqu'au 31/12/2015.

Elle contribue ainsi au développement de l'apprentissage et valorise les métiers des Etudes et du Conseil, du Numérique et de l'Ingénierie

Le bilan au 31 décembre fait ressortir, dans ses comptes mandataires d'actif et de passif, le solde des mouvements résultant de ces opérations de collecte pour 1 847 995,08 €.

Capitaux propres : mouvements de l'exercice

	Au 31/12/2014
Capitaux propres au 31/12/2013	2 013 227,83
Résultat 2013 en instance d'affectation	274 735,35
Capitaux propres au 01/01/2014	2 287 963,22
Variations en cours d'exercice	
• variations du fonds social	
• variations du report à nouveau	274 735,35
• résultat en instance d'affectation 2013	-274 735,35
• résultat en instance d'affectation 2014	300 412,53
Capitaux propres au 31/12/2014 avant AGO	2 588 375,75

Immobilisations : Mouvements de l'exercice

Immobilisations	01/01/2014	Entrées	Sorties	31/12/2014
Logiciels	4 099,89			4 099,89
Agencements, installations	1 315 960,21	549 025,43	1 315 960,21	549 025,43
Matériel de bureau	71 294,16		12 541,89	58 752,27
Mobilier	178 525,09	191 584,10	95 221,94	274 887,25
Immobilisations financières	149 064,23	163 690,00		312 754,23
Total des valeurs brutes	1 718 943,58	904 299,53	1 423 724,04	1 199 519,07

Amortissements : Mouvements de l'exercice

Amortissements	01/01/2014	Dotations	Reprises	31/12/2014
Logiciels	4 099,89			4 099,89
Agencements, installations	1 315 202,56	27 255,90	1 315 514,58	26 943,88
Matériel de bureau	65 424,68	5 284,94	12 541,89	58 167,73
Mobilier	82 950,58	21 872,08	53 187,36	51 635,30
Immobilisations financières				0,00
Total des amortissements	1 467 677,71	54 412,92	1 381 243,83	140 846,80

Provisions pour risques : Mouvements de l'exercice

Provisions	01/01/2014	Dotations	Reprises	31/12/2014
Provisions pour risques sociaux	185 700,00		185 700,00	0,00
Provision pour dépôt garantie		95 770,04		95 770,04
Total des provisions pour risques	185 700,00	95 770,04	185 700,00	95 770,04
dont provisions d'exploitation				
dont provisions exceptionnelles		95 770,04	185 700,00	

La dotation de 95 770,04 € correspond à la partie du dépôt de garantie non restituée par le bailleur des locaux du 3 rue Léon Bonnat. La demande de restitution du dépôt de garantie a été intégrée dans la procédure en cours relative à la contestation du congé avec refus de renouvellement du bail sans indemnité d'éviction.

Créances par échéance

Créances	Total	A 1 An au plus	A plus d'1 an
Avances fournisseurs	6 081,49	6 081,49	
Créances clients (1)	750 947,08	750 947,08	
Personnel et comptes rattachés	19 298,40	19 298,40	
Débiteurs divers			
Mandataire taxe d'apprentissage	1 847 995,08	1 847 995,08	
Charges constatées d'avance (2)	61 651,98	61 651,98	

(1) Dont factures à établir incluses dans les créances clients : 193 677,29 €

(2) Dont charges constatées d'avance d'exploitation : 61 651,98 €

Dettes par échéance

Dettes	Total	A 1 An au plus	A plus d'1 an
Avances clients (*)	4 029,00	4 029,00	
Fournisseurs	99 514,92	99 514,92	
Dettes fiscales et sociales	314 081,54	314 081,54	
Créditeurs divers	464 230,88	464 230,88	
Mandataire taxe d'apprentissage	1 847 995,08	1 847 995,08	
Total dettes (1)	2 729 851,42	2 729 851,42	0,00

(*) dont avoirs à établir : 3 801,00 €

(1) Dont provisions et charges à payer : 691 789,12 €

a) Fournisseurs - factures non parvenues : 17 112,24 €

b) Dettes fiscales et sociales : 210 446 €

▪ Provision congés payés	:	63 121,00
▪ Provision primes	:	69 274,00
▪ Charges sur provision congés payés	:	37 872,00
▪ Charges sur provision primes	:	40 179,00

c) Créditeurs divers - franchise de loyers : 464 230,88 €

Filiales et participations

La Fédération SYNTEC est l'associée unique de l'EURL SPTI (Société pour la promotion du tertiaire industriel). SPTI a pour objet de réaliser des opérations à caractère commercial initiées par les membres de la Fédération.

La valeur de 100% des parts détenues s'élève à 7 622,45 €.

En 2014, SPTI a réalisé un chiffre d'affaires de 492 611,56 € et un bénéfice net d'impôt de 5 796,59 €.

La situation nette est positive de 67 728,13 € au 31/12/2014.

Les comptes annuels de l'exercice 2014 sont soumis au contrôle d'un commissaire aux comptes.

Taxe d'apprentissage (OCTA Syntec)

La Fédération SYNTEC assure la collecte de la Taxe d'apprentissage de la branche.

La collecte 2014 (sur masse salariale 2013) s'est élevée à 75 157 369 €.

En contrepartie il a été reversé avant le 30 juin 2014 :

- au Trésor Public, au titre de la CDA, du FNDMA et de la CSA	:	37 812 564 €
- aux écoles	:	35 608 212 €

Il a été consacré aux actions de promotion des métiers de la branche
la somme de :

	:	1 586 593 €
--	---	-------------

Les frais de gestion bruts se sont élevés à 386 178 € et ont été couverts par les produits financiers résultant des placements de fonds de l'exercice à hauteur de 171 828 €, par un prélèvement sur les fonds collectés de 150 000 € ainsi que par le solde des frais de gestion 2013 pour 35 941 €. Un solde de 28 408 € reste à reporter sur les frais de gestion de la collecte 2015.

Au 31/12/2014, les comptes gérés par la Fédération SYNTEC pour le compte de l'OCTA figurent à l'actif et au passif pour un montant identique de €.

Effectifs

Effectifs au 31/12/2014 : 15
Comprenant 10 Cadres, et 5 Non Cadres.

COMPTES SPTI
(AGRAFES AUX COMPTES
ANNUELS DE LA FEDERATION
SYNTEC)

Bilan au 31 décembre 2014

ACTIF	31/12/2014			31/12/2013	PASSIF	31/12/2014	31/12/2013
	Brut	Amort/prov	Net				
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles			0,00		Capital social	7 622,45	7 622,45
Agencements, installations			0,00		Réserve légale	762,25	762,25
Matériel informatique			0,00		Report à nouveau	53 546,84	47 424,75
Mobilier			0,00		Résultat de l'exercice	5 796,59	6 122,09
Immobilisations financières (1)			0,00		TOTAL I	67 728,13	61 931,54
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00	PROVISIONS POUR RISQUES		
ACTIF CIRCULANT							
Stocks			0,00	439,56			
Fournisseurs : avances & acomptes	1 391,04		1 391,04	10 754,47	EMPTUNTS & DETTES ASSIMILEES		
Clients & comptes rattachés	355 700,46	14 394,92	341 305,54	392 985,63	Emprunts auprès des établissements de crédit	39 785,02	
Etat, impôts & taxes	39 192,72		39 192,72	44 794,20			
Débiteurs divers			0,00	29 452,31	DETTES		
					Clients avances & acomptes	20 813,57	18 161,43
					Fournisseurs & dettes rattachées	202 082,39	76 864,96
					Dettes fiscales et sociales	51 480,19	46 840,45
					Créditeurs Divers		290 982,10
					Produits constatés d'avance		
DISPONIBILITES							
Charges constatées d'avance			0,00	3 000,00			
TOTAL II	396 284,22	14 394,92	381 889,30	494 780,48	TOTAL II	314 161,17	432 848,94
TOTAL ACTIF	396 284,22	14 394,92	381 889,30	494 780,48	TOTAL PASSIF	381 889,30	494 780,48

Compte de résultat 2014

CHARGES	2014	2013	PRODUITS	
			2014	2013
Charges d'exploitation				
Variation des stocks de marchandises		1 052,28		
Achats d'approvisionnements		540 987,64	904,47	3 793,00
Autre achats & charges externes	469 440,08		491 707,09	549 178,54
Impôts, taxes et versements assimilés	539,00	887,00	15 999,89	
Rémunérations du personnel			173,02	
Charges sociales		9,35		
Dotations aux amortissements				
Dotations aux provisions	9 836,39			
Autres charges	22 416,86	850,00		
Total Charges d'exploitation (1)	502 232,33	543 786,27	508 784,47	552 971,54
Dotations aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 515,70			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total Charges financières (2)	1 515,70	0,00	0,00	0,00
Charges sur opérations de gestion	1 167,32	3,06	4 825,47	0,88
Charges sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements et provisions				
Total charges exceptionnelles (3)	1 167,32	3,06	4 825,47	0,88
Impôt sur les bénéfices	2 898,00	3 061,00		
TOTAL CHARGES (1)+(2)+(3)	507 813,35	546 850,33	513 609,94	552 972,42
Bénéfice de l'exercice	5 796,59	6 122,09		
TOTAL GENERAL	513 609,94	552 972,42	513 609,94	552 972,42

SPTI

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2014

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2014 présente un total de 381 889,30 € et le compte de résultat se solde par un bénéfice de 5 796,59 €.

L'exercice d'une durée de 12 mois, recouvre la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2014.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis dans le respect des principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à certains postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la société, compte-tenu des frais nécessaires à la mise en utilisation de ces biens et selon les options figurant dans le tableau « état de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements sont calculés selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories de biens et sont présentés dans le tableau « état des amortissements ».

Les éléments de l'actif immobilisé sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Au 31/12/2014, SPTI ne détenait pas d'immobilisations.

Stocks et en cours

Les stocks et en cours de matières premières et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition.

Au 31/12/2014, SPTI ne détenait pas de stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties en euros et comptabilisées sur la base du dernier cours de change précédant la date de clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Les comptes annuels sont établis conformément à la loi du 30 avril 1983 et au décret du 29 novembre 1983.

ETAT DES PROVISIONS

	Montant au 01/01/2014	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2014
Provisions sur comptes clients	20.558,42	9.836,39	15.999,89	14.394,92
Total provisions pour dépréciation	20.558,42	9.836,39	15.999,89	14.394,92
Total provisions	20.558,42	9.836,39	15.999,89	14.394,92

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Fournisseurs, avances et acomptes	1.391,04	1.391,04	
Clients et comptes rattachés	355.700,46	355.700,46	
Etat, impôt sur les bénéfices			
Etat, TVA	39.192,72	39.192,72	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES	396.284,22	396.284,22	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A+1an et 5 ans au plus	A +5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	39.785,02	39.785,02		
Clients, avances et acomptes	20.813,57	20.813,57		
Fournisseurs et comptes rattachés	202.082,39	202.082,39		
Etat, impôts sur les bénéfices	2.632,00	2.632,00		
Etat, TVA	48.848,19	48.848,19		
Créditeurs divers				
TOTAL DES DETTES	314.161,17	314.161,17		

CHARGES A PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27.448,12
Etat, impôt sur les sociétés	2.632,00
Etat, TVA	48.848,19
TOTAL CHARGES A PAYER	78.928,31

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Montant
Charges d'exploitations	0
TOTAL CHARGES A PAYER	0

FEDERATION SYNTEC

**148 boulevard Haussmann
75008 PARIS**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Fédération Syntec, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article R.612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L.612-5 du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention avec le SYNTEC Etudes et Conseil :

Personne concernée : le Président de Syntec Etudes et Conseil est administrateur de la Fédération Syntec.

La Fédération Syntec a comptabilisé en produits 147 000 € de contribution de Syntec Etudes et Conseil au titre de l'exercice 2014 ainsi que 182 942 € de refacturations de prestations administratives et de personnel.

Convention avec le SYNTEC Etudes:

Personne concernée : le Trésorier de la Fédération Syntec est administrateur de Syntec Etudes.

La Fédération Syntec a comptabilisé en produits 4 430 € de refacturations de prestations administratives et de loyers à Syntec Etudes au titre de 2014.

Convention avec le SYNTEC Conseil en Management :

Personne concernée : le Président de Syntec Conseil en Management est administrateur de la Fédération Syntec.

La Fédération Syntec a comptabilisé en produits 6 414 € de refacturations de prestations administratives et de loyers à Syntec Conseil en Management au titre de 2014.

Convention avec le SYNTEC Ingénierie :

Personne concernée : le Président de Syntec Ingénierie est administrateur de la Fédération Syntec.

La Fédération Syntec a comptabilisé en produits 200 000 € de contribution de Syntec Ingénierie au titre de l'exercice 2014 ainsi que 282 713 € de refacturations de prestations administratives et de personnel.

Convention avec le SYNTEC Numérique :

Personne concernée : le Président de Syntec Numérique est administrateur de la Fédération Syntec.

La Fédération Syntec a comptabilisé en produits 410 000 € de contribution de Syntec Numérique au titre de l'exercice 2014 ainsi que 335 029 € de refacturations de prestations administratives et de personnel.

Convention avec la Fédération de la Formation Professionnelle :

Personne concernée : le Président de la Fédération de la Formation Professionnelle est administrateur de la Fédération Syntec.

La Fédération Syntec a comptabilisé en produits 31 000 € de contribution de la Fédération de la Formation Professionnelle au titre de l'exercice 2014 ainsi que 145 871 € de refacturations de prestations administratives et de personnel.

Convention avec le SYNTEC Conseil en Recrutement :

Personne concernée : le Président de Syntec Etudes et Conseil est administrateur de Syntec Conseil en Recrutement et de la Fédération Syntec.

La Fédération Syntec a comptabilisé en produits 7 252 € de refacturations de prestations administratives et de loyers à Syntec Conseil en Recrutement au titre de 2014.

Convention avec Unimev :

Personne concernée : le Président d'Unimev est administrateur de la Fédération Syntec.

La Fédération Syntec a comptabilisé en produits 31 000 € de contribution d'Unimev au titre de l'exercice 2014

Paris, le 16 juin 2015

GMBA SELECO

Représentée par

Michel GIRE